



Mairie de Saint Prim

153, rue du Village 38370 SAINT-PRIM

Tel. 04 74 56 42 70 Fax 04 74 56 55 03

mairiedesaintprim@wanadoo.fr
http://saint-prim.fr/

Saint Prim, le 09/12/2017

COMPTE RENDU

Mardi 28 novembre 2017 à 20h00 salle du Conseil Municipal

Prénom Nom, Qualité	Présent/excusé/ absent	Pouvoir à	Prénom Nom, Qualité	Présent/excusé/ absent	Pouvoir à
Didier GERIN, Maire	Présent		Franck DENOLLY, Conseiller	Excusé	M. CROS
Michel CROS, 1er Adjoint	Présent		Alain GUILLOTON, Conseiller	Excusé	D. GERIN
Daphné GAULT, 2 ^{eme} Adjointe	Présente		C. JAVERLIAC, Conseiller	Présent	
Pierre VALVERDE, 3 ^{eme} Adjoint	Présent		Pascale JURY, Conseillère	Excusée	S. JODAR
Stéphanie JODAR, 4 ^{eme} Adjointe	Présente		Noélie LASCOLS, Conseillère	Présente	
Sandrine BONNAY, Conseillère	Présente		Nelly MICHALON, Conseillère	Présente	
Yoann CHARDON, Conseiller	Absent		Bernard SEEMANN, Conseiller	Présent	
M-C CLAMARON, Conseillère	Excusée	D. GAULT			

Secrétaires de séance : Stéphanie Jodar et Didier Gerin

Approbation du projet de compte rendu du conseil municipal du 19 sept 2017 :

Après lecture du projet de compte rendu, qui intègre les remarques transmises par mails par plusieurs conseillers municipaux et échanges téléphoniques avec Didier GERIN – maire, pas de remarques particulières.

Adopté à la majorité des membres présents et représentés avec 2 abstentions.

Délibérations:

1. Mise en place de règles de bonnes conduites lors des temps périscolaires :

Suite à plusieurs situations difficiles à gérer lors des temps périscolaires (en particulier le temps de la cantine), le personnel communal a réagi. En accord avec Daphné Gault – Adjointe en charge des relations avec l'école, il a été décidé de rédiger un projet de règlement (conjointement par Daphné Gault et Gwendoline François – agent d'animation) incluant des règles de bonnes conduites et des sanctions.

Extraits:

« Suite à l'augmentation des incivilités et de l'irrespect dont font preuve les enfants qui utilisent les services du périscolaire, le conseil municipal de St Prim a décidé, par délibération du 28 /11/2017, d'ajouter un avenant au règlement intérieur. Les règles développées ci-dessous s'appliquent dans l'enceinte du restaurant scolaire, de la garderie, mais aussi dans les couloirs, les sanitaires et la cour de récréation. Chaque agent est chargé de faire respecter ces règles et est habilité à mettre en place les sanctions prévues.

Ces règles de vie sont les garantes d'un service de qualité où chaque enfant pourra évoluer en toute sécurité et à son rythme au gré des activités, jeux, moments de découverte et de lecture qui lui seront proposés.

Daphné GAULT, adjointe aux affaires scolaires procède à une lecture rapide du projet de modification du règlement intérieur et donne quelques cas concrets d'indiscipline. Elle explique que cet avenant sera envoyé à chaque famille par mail via le logiciel 3D Ouest.



Le conseil municipal souhaite qu'un coupon soit adressé aux parents attestant qu'ils ont bien pris connaissance des modifications et de ces nouvelles règles de bonne conduite. En outre, il est décidé d'une mise en application au retour des vacances de Noël

	REGLES	SANCTIONS	
	* Respecter les agents, mes camarades et le matériel. * Etre poli (dire s'il te plait, merci, bonjour, au revoir). * Ecouter les agents et s'écouter les uns les autres. * Savoir partager. A la garderie :		
	* Parler doucement. *Jouer calmement.		
JE DOIS	Au restaurant scolaire : * Goûter de tout. * Manger proprement. * Bien se tenir à table et rester assis.	 <u>Baromètre du bruit :</u> flèche dans le rouge, punition générale. <u>Non respect des règles:</u> une croix noire <u>Violence importante :</u> croix rouge <u>Jeux dangereux :</u> croix rouge <u>Langage/comportement déplacé :</u> croix rouge 	
	*Débarrasser sa table, empiler les verres et les assiettes (pour les élémentaires).		
	Dans les couloirs et les sanitaires : * Passer aux toilettes et se laver les mains avant et après le repas. * Les déplacements se font en rang et dans le calme.		
	* respecter l'intimité de chacun. *me disputer et me bagarrer (gifle, coup de pied,).		
JE NE DOIS PAS	Les conflits, se règlent avec l'aide d'un adulte. * Insulter ou dire des gros mots. * Mentir. * Crier ou parler fort. * Courir.	 ■ 3 croix noires = punition ■ 5 croix noires = mail aux parents, à Mr Le maire et à Mme GAULT ■ 10 croix noires = croix rouge ■ croix rouge = Entretien avec Mr le Maire et Mme GAULT avec possible sanction (selon la gravité, cela peut aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou permanente de nos services périscolaires). 	
	A la garderie : * Casser ou salir le matériel, les jeux ou les livres. * Emprunter des jeux ou des livres sans autorisation.		
	Au restaurant scolaire: * Sortir de table sans autorisation. * Jouer avec la nourriture et avec l'eau. * Abimer les couverts et la vaisselle. * Gaspiller.		
	* Jouer à table ou faire des tours de magie. Dans les couloirs et les sanitaires :		
	* Courir. * Jouer avec l'eau.		
	* Etre à plusieurs dans les toilettes.		

Après échanges et débats - Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

04



2. Personnel communal : gestion des congés en général, des congés pour évènements familiaux en particulier, autres...

Didier Gerin – maire explique l'objectif de cette délibération : formaliser la gestion des congés et absences des agents municipaux en s'appuyant bien entendu sur les textes officiels (liés à la fonction publique) et également en intégrant quelques points spécifiques liés au bon fonctionnement de la commune.

- Congés annuels / Congés bonifiés / Congés et autorisations d'absence...
- Congés pour motifs familiaux → Congé de maternité / Congé de paternité /Congé d'adoption /Congé parental / Congé de solidarité familiale / Congé de présence parentale
 Tous ces éléments seront intégrés dans un document intitulé « Règlement Intérieur » sans oublier les dispositions relatives à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires (et également les droits et les devoirs des élus).

Aujourd'hui, la commune de Saint Prim a la chance de pouvoir s'appuyer sur les compétences du service RH de la CCPR – Communauté de Communes du Pays Roussillonnais dans le cadre de la mutualisation, ceci sans coût supplémentaire.

Dans tous les cas l'élaboration de ce document sera faîte en collaboration avec les agents communaux.

Didier Gerin – maire rappelle l'objectif de cette délibération : valider le principe de la mise en place d'un règlement intérieur, règlement intérieur qui pourra être présenté lors du Conseil Municipal de janvier 2018.

Après échanges et débats - Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Donation Parcelle AC 324 (surface 586 m²) sur la commune de Saint Prim :

Cette délibération est proposée pour bien marquer la reconnaissance de la commune de Saint Prim auprès du donateur – Monsieur André BAULE - et également pour permettre toutes les formalités administratives et notariales. En effet, André BAULE a transmis en mars 2016 un courrier officiel qui vaut pour donation d'une parcelle idéalement située pour la commune, à l'est du bâtiment de l'école maternelle (plus exactement à l'est côté salle d'évolution de l'école maternelle).

Didier Gerin – maire, après échanges et débats, propose qu'un courrier de remerciements soit rédigé pour être signé par l'ensemble des membres du Conseil Municipal. La délibération porte sur la réponse favorable à cette proposition de donation, sur le courrier de remerciements et sur l'autorisation donnée au maire pour engager toutes les procédures liées à ce dossier.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés et autorisation au maire de signer tout document se rapportant à cette décision.

4. Indemnités de Conseil pour le nouveau responsable du Centre de Finances du Pays Roussillonnais:

Après avoir accordé des indemnités de Conseil à notre ancien responsable du Centre des Finances du Pays Roussillonnais – M. Robert GRAND (suite à son départ en cours d'année), il est maintenant nécessaire de se prononcer sur les indemnités de Conseil de son successeur – M. Daniel BARRIERE.

05



Le calcul de l'indemnité sur une gestion de 12 mois arrête la somme de 423,95 €. Pour rappel : Indemnité de Conseil de M. Robert GRAND basée sur 240 jours : 282,63 € A valider : Indemnité de Conseil de M. Daniel BARRIERE sera basée sur 120 jours : 141,32 € Didier Gerin – maire propose que 100% de la somme de 141,32 € soit retenue.

Adopté à l'unanimité des personnes présentes et représentées.

Informations / Débats:

✓ Informations détaillées sur la procédure ZAP – Zone Agricole Protégée :

Didier Gerin – maire présente le document complet émis par la Chambre d'Agriculture. La procédure ZAP va suivre un calendrier qui sera le plus synchrone possible avec celui de la révision du PLU.

Objectifs de la ZAP: Donner une visibilité foncière à long terme pour l'économie agricole - Protéger des espaces agricoles menacés par l'étalement urbain, la rétention foncière... et ainsi pérenniser l'activité agricole. Une large information sur cette ZAP sera faîte lors de la 2ème réunion publique de révision du PLU (mi-2018).

Tout au long du processus, un comité de pilotage sera régulièrement réuni. Il est composé de la DDT – Direction Départementale des Territoires, de la Chambre d'Agriculture, d'un membre représentant l'ASA de Louze (irrigation), d'un représentant du monde agricole local, et de membres du Conseil Municipal.

Les membres du Conseil Municipal retenus : Yoann Chardon, Pierre Valverde, Michel Cros et Didier Gerin.

✓ Elaboration des budgets primitifs 2018 :

Pierre Valverde – Adjoint aux finances précise qu'une commission finances est planifiée le jeudi 14/12/17 à 19h00. Cette commission finances se veut efficace et constructive. Elle aura lieu uniquement si les chiffrages-devis concernant les investissements projetés 2018, sont disponibles ce jour-là. Il est donc demandé à toutes les personnes concernées d'obtenir et de transmettre ces informations.

✓ Préparation bulletin municipal 2018

Stéphanie Jodar – Adjointe à la Communication rappelle qu'une commission Information-Communication s'est réunie le 7 novembre. Tous les présidents d'associations communales et intercommunales ont été sollicités pour articles et photos ainsi que les membres du Conseil Municipal concernés par une délégation et/ou par un sujet qui nécessitent également articles et photos. Comme chaque année, envoi de courriers auprès des potentiels annonceurs (qui participent largement au financement du bulletin municipal).

✓ Point sur les travaux :

Michel Cros – Adjoint aux Travaux liste les différents chantiers (travaux Ad'Ap pour l'accessibilité, choix de l'entreprise pour le revêtement de la voie publique (+ trottoirs) dans le lotissement chemin de Mordant, autres...

A noter le travail de groupe – en intégrant Patrick Rivoire, agent technique - pour élaborer les plans du projet des futurs locaux techniques municipaux (Christian Javerliac, Bernard Seemann, Didier Gerin et le cabinet EAD Architectes).

Sur proposition de Bernard Seemann, illustrée par la photo du noyer proche de l'ancien pont du Saluant, il est décidé de couper quelques branches par souci de sécurité. Ces travaux seront réalisés par notre agent technique Patrick Rivoire en présence de plusieurs élus.

DL



✓ Incidents récurrents sur la route RD37 – Route d'Auberives :

Un poteau Orange (anciennement France Telecom) a de nouveau été sectionné par un poids lourd sur le bord de la RD37 – Route d'Auberives (côté droit direction Saint Clair du Rhône – Auberives sur Varèze). Ce poteau sectionné jugé dangereux a finalement nécessité l'intervention sur site du service voirie de la CCPR qui a ses 'entrées' auprès d'Orange. Ce qui a permis une intervention bien plus rapide et plus efficace avec l'utilisation des poteaux Enedis (anciennement Erdf) pour fixer les câbles du réseau Orange.

Didier Gerin – maire va s'appuyer sur ce nouvel incident pour accélérer la mise en place d'une réunion entre la Sous-préfecture, le Département, la CCPR et la commune de Saint Prim afin de traiter cette portion de route aujourd'hui parcourue par des poids lourds de plus en plus nombreux.

✓ Organisation de la cérémonie des vœux du Conseil Municipal et du Personnel Communal – le samedi 6 janvier 2018 à 11h00 à la Salle d'Animation Rurale :

La configuration des vœux 2018 sera la même que celle des vœux 2017 avec la location d'un écran, avec la commande auprès d'un traiteur local, le prêt de fleurs de la part de Leclerc Espace Fleurs, la réalisation d'un diaporama, la décoration de la Salle d'Animation Rurale. Répartition des différentes tâches entre les conseillères et conseillers municipaux concernés.

✓ Présentation du dispositif 'Participation Citoyenne' – une démarche de prévention :

Didier Gerin – maire présente le diaporama 'Participation Citoyenne – une démarche de prévention' et documents associés transmis par La Lieutenante Sophie CHAHED de la brigade de gendarmerie de Saint Clair du Rhône.

DEFINITION : Associer les élus et la population d'un quartier ou d'une commune à la sécurité de leur environnement à travers une démarche partenariale encadrée par la gendarmerie. OBJECTIFS :

Rassurer la population

Améliorer la réactivité des forces de l'ordre

Accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Après échanges et débats, les membres du Conseil Municipal ont bien noté l'intérêt d'une telle démarche, démarche qui pourrait être déployée à terme sur la commune de Saint Prim – en sachant qu'elle est plutôt à destination de communes plus importantes et/ou plus exposées à l'insécurité.

Date du prochain conseil municipal, le mardi 19 décembre à 20h00.

Séance du Conseil Municipal levée à 22h33

Didier GERIN - Maire